

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/55/03/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2021.

21-37003-DASA

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du- Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

Cette Convention Cadre prévoit également l'actualisation des montants attribués à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône pour sa fonction préventive d'appui aux Centres Sociaux dont les grands axes sont définis dans la convention d'objectifs relevant de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

En plus des versements convenus dans la convention, après la municipalité actuelle a souhaité accentuer son soutien aux centres sociaux pour leur permettre d'ouvrir cet été.

La subvention de fonctionnement de la Ville de Marseille est ainsi fixée à 58 771 Euros par Centre Social situé en zone géographique prioritaire de la Politique de la Ville, à 52 085 Euros par équipement hors zone géographique prioritaire et à 16 558 Euros pour chaque antenne (demi-agrément).

Par ailleurs, est proposé le versement du solde des subventions spécifiques octroyées en faveur : du Centre de Culture Ouvrière, de l'Association Ligue de l'Enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, de l'Association Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la fonction de coordination que ces fédérations assurent entre tous les équipements sociaux qui leur sont confiés. Cette aide est accordée selon le barème suivant : 2 000 Euros pour douze mois par équipement à partir de trois équipements gérés.

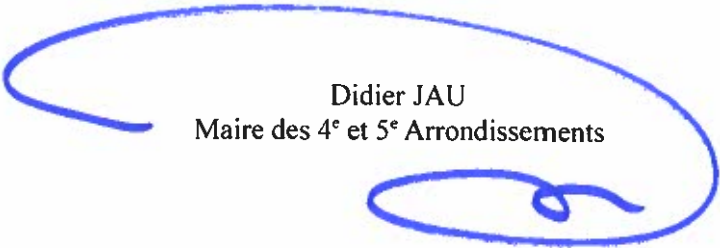
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

Est autorisé le versement du solde des subventions attribuées aux Centres Sociaux suivants à valoir sur le budget 2021.

BENEFICIAIRE	CENTRE SOCIAL	ADRESSE	MONTANT DE LA SUBVENTION EN €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DES AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE 13 (FAIL)	SIEGE	192, RUE HORACE BERTIN 13005 MARSEILLE	7 200 €
ASSOCIATION	SAINTE-ELISABETH DE LA BLANCARDE ET DE SES ENVIRONS	6, SQUARE HOPKINSON 13004 MARSEILLE	41 251 €



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2021.

21-37003-DASA

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération n°17/2380/ECSS du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération n°21/0291/VDV du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

Cette Convention Cadre prévoit également l'actualisation des montants attribués à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône pour sa fonction préventive d'appui aux Centres Sociaux dont les grands axes sont définis dans la convention d'objectifs relevant de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

La Ville de Marseille a parallèlement signé une convention bilatérale partenariale avec la CAF ayant pour objectif le rééquilibrage financier entre les deux institutions.

En plus des versements convenus dans la convention et détaillée après la municipalité actuelle a souhaité accentuer son soutien aux centres sociaux pour leur permettre d'ouvrir cet été. Ainsi, pour assurer une présence tout au long de l'année, et dans le cadre de l'été Marseillais, un financement complémentaire majoré aux dix Centres Sociaux qui ouvriront tout l'été 2021. Ces Centres Sociaux ont pour particularité d'intervenir sur des territoires en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) particulièrement fragiles et défavorisés et pour lesquels la Ville de Marseille souhaite que des actions d'animations socio-culturelles soient proposées aux habitants sans interruption. Cette volonté s'inscrit notamment dans le cadre d'un groupe de travail partenarial conduit avec les signataires de la Convention Cadre des Centres Sociaux qui devrait conduire à terme à ce que tous les Centres Sociaux de la Ville de Marseille ouvrent pendant toute la période estivale.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 789 216 Euros (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent seize Euros). Cette somme vient en sus des acomptes d'un montant total de

846 126 Euros (huit cent quarante-six mille cent vingt-six Euros) attribués par la délibération n°20/0629/UAGP du 23 novembre 2020.

En plus de cet été, et par convention, la subvention de fonctionnement de la Ville de Marseille est ainsi fixée à 58 771 Euros par Centre Social situé en zone géographique prioritaire de la Politique de la Ville, à 52 085 Euros par équipement hors zone géographique prioritaire et à 16 558 Euros pour chaque antenne (demi-agrément).

Par ailleurs, est proposé le versement du solde des subventions spécifiques octroyées en faveur : du Centre de Culture Ouvrière, de l'Association Ligue de l'Enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, de l'Association Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la fonction de coordination que ces fédérations assurent entre tous les équipements sociaux qui leur sont confiés. Cette aide est accordée selon le barème suivant : 2 000 Euros pour douze mois par équipement à partir de trois équipements gérés.

La Ville de Marseille versera également à l'association Centre de Culture Ouvrière, une subvention supplémentaire de 1 000 Euros (mille Euros) au titre de l'Animation Globale et de Coordination pour sa gestion pendant 6 mois du Centre Social La Savine (du 1^{er} janvier au 30 juin 2021). En effet, ce Centre Social devait initialement sortir des effectifs des Centres Sociaux et être délocalisé à partir du 1^{er} janvier 2021. Compte-tenu du retard de chantier de ce futur équipement, il a été décidé de prolonger de 6 mois le versement de la subvention au titre de l'Animation Globale et de Coordination.

De plus, il est proposé un financement complémentaire majoré aux dix Centres Sociaux qui ouvriront tout l'été 2021. Ces Centres Sociaux ont pour particularité d'intervenir sur des territoires en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) particulièrement fragiles et défavorisés et pour lesquels la Ville de Marseille souhaite que des actions d'animations socio-culturelles soient proposées aux habitants sans interruption. Cette volonté s'inscrit notamment dans le cadre d'un groupe de travail partenarial conduit avec les signataires de la Convention Cadre des Centres Sociaux qui devrait conduire à terme à ce que tous les Centres Sociaux de la Ville de Marseille ouvrent pendant toute la période estivale.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 789 216 Euros (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent seize Euros). Cette somme vient en sus des acomptes d'un montant total de 846 126 Euros (huit cent quarante-six mille cent vingt-six Euros) attribués par la délibération n°20/0629/UAGP du 23 novembre 2020.

L'objet du présent rapport est d'autoriser le versement du solde des subventions attribuées aux Centres Sociaux au titre de l'Animation Globale et de Coordination et à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône pour la fonction préventive d'appui aux Centres Sociaux. Sont annexés les avenants pour modifier les conventions concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est autorisé le versement du solde des subventions attribuées aux Centres Sociaux suivants à valoir sur le budget 2021. La dépense, soit 1 789 216 Euros (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent seize Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910. Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

N°Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Montant de la subvention en Euros
4453	00008617	Centre de Culture Ouvrière (CCO) + 1000 Euros Coordination CS La Savine pour fonctionnement pendant 6 mois	Bernard Dubois	16, rue Bernard Dubois – 13001 Marseille	55 263
	00008618		Saint-Loup / Saint-Thys	29, traverse Chante Perdrix - 13010 Marseille	50 263
	00008624		Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton - 13011 Marseille	54 212
	00008625		Saint-Jérôme / La Renaude	8, Traverse Charles Susini - 13013 Marseille	47 263
	00008626		Sainte-Marthe / La Paternelle	1, rue Etienne Dollet - 13014 Marseille	50 263
	00008627		La Bricarde	159, boulevard Henri Barnier – Bât. P – 13015 Marseille	47 263
	00008628		SIEGE	Le Nautile – 29, avenue de Frais Vallon 13013 Marseille	7 200
			Coordination du CS La Savine pour 6 mois de fonctionnement		1 000
4366	00008629	Ligue de l'Enseignement – Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13 (FAIL)	Les Lilas	21, avenue Charles Camoin - 13013 Marseille	49 263
	00008630		Saint-Joseph	40/42, chemin de Fontainieu - 13014 Marseille	57 263
	00008631		Les Musardises	32, Chemin des Musardises - 13015 Marseille	52 263
	00008632		La Solidarité	Chemin de la Bigotte – Bât. H - 13015 Marseille	54 263
	00008633		Estaque	1, rue Jacques Vernazza - 13016 Marseille	57 263
	00008634		Les Bourrely	Notre Dame Limite – 34, avenue du Vallon d'Ol - 13015 Marseille	49 263
	00008635		SIEGE	192, rue Horace Bertin - 13005 Marseille	7 200
4370	00008636	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA)	Les Flamants	Avenue Alexandre Ansaldi - 13014 Marseille	55 263
8568	00008638	Association Ensemble pour l'Innovation Sociale, Educative et Citoyenne (EPISEC)	Val Plan / Bégudes	Rue Antonin Régnier – Cité Val Plan – BP 90029 13381 Marseille cédex 13	45 263

8263	00008640	Association des Equipements Collectifs (AEC)	Air Bel	36 bis, rue de la Pinède - 13011 Marseille	47 263
11591	00008641	AEC	Les Escourtines	15, traverse de la Solitude - 13011 Marseille	47 263
13256	00008643	AEC	La Castellane	216, boulevard Henri Barnier - 13016 Marseille	47 263
11583	00008644	Association	Bausseque	34, rue Bausseque - 13002 Marseille	45 263
11584	00008648	Association	Sainte-Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	6, square Hopkinson - 13004 Marseille	41 251
11067	00008649	Association	Endoume	285, rue d'Endoume - 13007 Marseille	43 251
10628	00008650	Association	Mer et Colline	16, boulevard de la Verrerie - 13008 Marseille	46 251
11586	00008651	Association	Roy d'Espagne	16, allée Albeniz - 13008 Marseille	43 263
11585	00008652	Association	Saint-Giniez / Milan	38, rue Raphaël Ponson - 13008 Marseille	39 251
11588	00008653	Association	La Capelette	221, avenue de la Capelette - 13010 Marseille	47 263
11577	00008654	Association AFAC	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzman - Villa Emma 13012 Marseille	41 251
	00008655	Association AFAC	Les Lierres	42, avenue du 24 avril 1915 - 13012 Marseille	43 251
11595	00008656	Association de Gestion et d'Animation	Malpassé	7, avenue de Saint-Paul - 13013 Marseille	50 263
7276	00008657	Association de Gestion et d'Animation AGESOC	Frais-Vallon	Quartier Le Mistral - Bât. N - 53, avenue de Frais-Vallon - 13013 Marseille	57 263
11592	00008658	Association	La Garde	Cité La Garde - 12, bd du Métro - 13013 Marseille	57 263
37501	00008659	Association	Saint-Just / La Solitude	189, avenue Corot - 13013 Marseille	57 197
7179	00008660	Association	Saint-Gabriel / Canet / Bon Secours	12, rue Richard - 13014 Marseille	50 263
139883	00008661	Association	Grand Canet	1, place des Etats Unis - 13014 Marseille	50 263

7398	00008662	Association	Agora	34, rue de la Busserine - 13014 Marseille	60 263
11597	00008663	Association de Gestion et d'Animation	Del Rio	38, route Nationale de la Viste - 13015 Marseille	65 263
11601	00008664	Association	La Martine	boulevard du Bosphore - 13015 Marseille	43 263
33946	00008665	Association Union des Centres Sociaux et Socio- Culturels des Bouches- du-Rhône (UCS)	SIEGE	10, avenue Alexandre Ansaldi - 13014 Marseille	25 800
TOTAL					1 789 216

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer ces avenants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU LIEN
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DES
CENTRES SOCIAUX, DU BEL ÂGE ET DE
L'ANIMATION URBAINE
Signé : Ahmed HEDDADI**